

« Potentiel illocutoire des phrases du type *Pouvez-vous me passer le sel?* »

Sergueï Matveïev

Revue québécoise de linguistique, vol. 27, n° 1, 1999, p. 33-46.

Revue québécoise de linguistique, vol. 27, nº 1, 1999, © RQL (UQAM), Montréal

POTENTIEL ILLOCUTOIRE DES PHRASES DU TYPE *POUVEZ-VOUS ME PASSER LE SEL?*

Sergueï Matveïev
Université Pédagogique de Kiev
Université de Caen

1. Introduction

Le problème que je voudrais aborder dans cette communication peut être exprimé comme suit : dans quelle mesure la signification linguistique de la phrase conditionne-t-elle l'ensemble des règles interprétatives qui servent à déduire sa valeur illocutoire primaire dans l'acte de discours ? Pour préciser : quelles unités significatives de la langue – excepté celles qui expriment la modalité – se révèlent être des marqueurs illocutoires ?

La pragmatique linguistique en tant que théorie générale de la signification du locuteur met remarquablement en valeur les phrases qui acquièrent un sens illocutoire ambigu dans l'acte de discours. Dans les ouvrages consacrés à l'étude de ce problème, en particulier ceux de Searle et de Vanderveken, on propose souvent l'exemple *Pouvez-vous me passer le sel ?* (Searle 1975, Vanderveken 1988).

La forme interrogative de cette phrase est considérée comme un marqueur du but illocutoire «question» de l'énonciation littérale. On suppose d'habitude que la même phrase dans un contexte particulier peut être aussi utilisée afin d'exprimer le but illocutoire «prière» de l'énonciation non littérale. Dans ce cas, l'auditeur déduit le sens non littéral du sens littéral grâce à une *stratégie inférentielle*. Celle-ci peut être définie comme une séquence d'étapes interprétatives où le sens *question sur la capacité de l'interlocuteur à accomplir une action* est le point de départ.

Par conséquent, si l'on déduit le sens «prière» du sens «question», il devrait exister pour toute phrase de ce type un contexte qui permettrait d'interpréter le sens exprimé par celle-ci en tant que «prière» grâce à la stratégie inférentielle définie ci-dessus.

Ce n'est bien évidemment pas le cas puisque la stratégie qui sert à déduire le sens «prière» ne peut pas être appliquée à toute phrase de forme interrogative du type *Pouvez-vous... ?* Par exemple, la phrase *Pouvez-vous sauter de la Tour Eiffel?* n'amène pas à l'idée qu'il s'agit de la prière. Il y a quelque chose qui nous empêche *a priori* de déduire le sens «prière». Or cet implicite n'appartient pas à un contexte d'emploi, mais à la signification de la phrase. Je suppose, ainsi, que la forme interrogative n'est pas le seul trait illocutoirement significatif de la phrase dans la stratégie qui amène du sens littéral au sens non littéral (primaire). Le même exemple montre que la séquence *Pouvez-vous ... ?* (partie sémantique homogène des phrases du corpus) n'est pas décisive non plus pour la déduction du sens «prière».

Afin de mettre en évidence les traits significatifs de la phrase qui influencent la possibilité ou l'impossibilité de l'interpréter en tant que «prière», je vais substituer une analyse en termes exclusifs d'inférence à une analyse en termes de décodage.

À cet égard, il serait utile de se rapporter à une thèse de Martin (1983 : 228) selon laquelle «la langue véhicule des signes et des opérations qui ne sont rien d'autre que la *prévision* de l'énoncé en tant qu'acte ...». Je mets en valeur le mot «prévision», et dans cette optique, puisqu'il s'agit de phrases virtuelles, je vais utiliser la notion de *potentiel illocutoire de la phrase* telle qu'elle a été proposée par Huddleston 1971 et développée par Wilson 1975.

Le potentiel illocutoire représente des types de force illocutoire que la phrase peut exprimer dans tel ou tel acte de discours en vertu de sa signification linguistique. Celle-ci est assurée par deux types d'unités linguistiques :

— celles qui effectuent la signification lexicale (**l**)

— celles qui effectuent la signification syntaxique (**S**).

La signification linguistique de la phrase étant la fonction **S(l)**, dans le sens mathématique du terme, le potentiel illocutoire est conditionné autant au niveau de l'expression lexicale qu'au niveau de l'expression syntaxique. Autrement dit, les deux niveaux contiennent les éléments qui marquent le mode d'emploi illocutoire de la phrase. Je vais donc essayer de relever quelques-uns d'entre eux qui peuvent être repérés dans le corpus – l'ensemble des phrases qui commencent par *Pouvez-vous* – sans prétendre en faire une liste exhaustive.

2. Niveau de l'expression syntaxique

Pour distinguer les propriétés syntaxiques liées à la signification illocutoire, modifions une phrase dans son organisation formelle de sorte que le sens

«question sur la capacité à accomplir une action» lui reste toujours approprié. Par exemple la phrase (1) et ses variantes (2), (3), (4) :

(1) Pouvez-vous fermer la fenêtre ?
(2) Pourrez-vous fermer la fenêtre ?
(3) Avez-vous pu fermer la fenêtre ?
(4) Pourriez-vous fermer la fenêtre ?

D'une part, on peut souligner la capacité de toutes ces phrases à être employées pour exprimer la question. D'autre part, on peut constater que les phrases (1) et (4) peuvent exprimer aussi le sens de «prière», la phrase (2) celui de «prescription forte», tandis que la phrase (3) ne peut être employée qu'au sens de «question», en précisant qu'il s'agit de l'emploi conventionnel.

Quel type d'observations me fait aboutir en tant que locuteur à ces conjectures ? Le même raisonnement qui m'a fait comprendre que toutes ces phrases peuvent exprimer la question. Premièrement, mon expérience linguistique me permet de reconstruire des situations typiques d'emploi des phrases, puisque je comprends leur signification et que je sais les utiliser dans le discours. Deuxièmement, mes appréciations sont fondées sur un ensemble de règles interprétatives qui ont été intériorisées au cours de l'apprentissage de la langue et qui font partie de ma compétence linguistique. Ainsi, je parle ici de l'*emploi conventionnel*, tel qu'il est conditionné par la signification linguistique de la phrase, tel qu'il peut être reconnu par tous les locuteurs d'une langue donnée et tel qu'il se rapporte à un contexte banal.

L'*emploi occasionnel*, c'est une autre chose. Même lorsque nous disons *Tu n'as pas chaud ?* nous pouvons dans un certain contexte donner à cette phrase le sens d'une prescription, par exemple : Ouvre la fenêtre. Mais ce mode d'emploi serait-il conditionné par la signification linguistique de l'énoncé? Non, ce ne sont que des circonstances particulières de l'acte de discours qui pourraient assurer ici le sens de la prescription.

La signification linguistique des phrases (1-4) me permet de supposer qu'elles ont un potentiel illocutoire différent. Excepté la fonction «question», le potentiel de la phrase (2) inclut la fonction «question», le potentiel des phrases (1) et (4) la fonction «prière». Le potentiel de la phrase (3) est réduit à la seule fonction «question».

La fonction «question» est bien sûr signifiée par la forme interrogative, mais les moyens qui conditionnent les fonctions «prière» et «prescription» sont plus difficiles à saisir. On peut supposer que la différence des potentiels illocutoires est influencée par la différence des valeurs formelles du temps et du mode, mais est-il possible de conclure que la fonction «prière» de la phrase

(1) est conditionnée par la forme [Présent de l'Indicatif]? Les transformations (1) → (5) et (4) → (6) montrent que ce n'est pas le cas :

(5) Vous pouvez fermer la fenêtre. ASSERTION
(6) Vous pourriez fermer la fenêtre. ASSERTION

La phrase (5) au Présent de l'Indicatif et la phrase (6) au Présent du Conditionnel, ayant toutes les deux la forme assertive, ne peuvent pas être employées conventionnellement pour exprimer la prière. Par conséquent, seuls les ensembles des valeurs formelles [Interrogatif + Présent de l'Indicatif] et [Interrogatif + Présent du Conditionnel] demeurent les moyens significatifs qui conditionnent la fonction «prière» pour les phrases (1) et (4). C'est-à-dire que les interlocuteurs, dans leur interprétation des phrases du corpus, prennent en considération non seulement la signification de la forme interrogative, mais aussi la signification du temps et du mode du verbe *pouvoir*.

À la différence, par exemple, de la forme impérative, l'interrogatif ne constitue pas une structure syntaxique fermée qui aurait neutralisé la variabilité des autres valeurs formelles de la phrase. C'est au contraire la variabilité de ces dernières, en présence constante de la valeur interrogative, qui sert de base pour former des fonctions illocutoires différentes de celle de la question.

Si on revient à l'analyse en termes d'inférence, où la réponse au problème «comment passe-t-on d'un acte illocutoire littéral (question) à un acte illocutoire non littéral (prière) ?» repose sur la mise en oeuvre d'une stratégie inférentielle, il est donc nécessaire d'y ajouter des règles supplémentaires qui devront prendre en considération non seulement la signification de la forme interrogative de la phrase (*on me pose la question*) mais aussi la signification du mode et du temps dont la phrase est pourvue.

3. Niveau de l'expression lexicale

Est-il possible de relever quelques particularités de la significaton lexicale de la phrase qui se trouvent en corrélation avec son potentiel illocutoire ? Étudions, par exemple, les phrases de l'invariant formel déterminé par l'ensemble [Interrogatif + Présent de l'Indicatif] qui diffèrent entre elles par leur signification lexicale. Ainsi, la différence de leurs potentiels illocutoires serait conditionnée par la différence de leur signification lexicale. Comparons les phrases (7) et (8) :

(7) Pouvez-vous me passer le sel ?
(8) Pouvez-vous chanter la Marseillaise ?

La phrase (7) est utilisée régulièrement afin d'exprimer la prière en dehors des cas où elle exprime la question, alors que le fonctionnement de la phrase (8) demeure dans les limites de l'acte illocutoire de la question.

L'éventualité de l'existence de certaines conditions particulières de l'acte de discours dans lesquelles la phrase (8) aurait pu exprimer la prière n'est pas exclue, mais je reviendrai sur ce problème plus tard. Cependant, je suppose que la fonction «prière» n'est pas signifiée dans la phrase (8), alors qu'elle est signifiée dans la phrase (7). On trouve de telles conclusions, par exemple, chez Paduceva 1985 : 45, qui constate que les valeurs illocutoires de certains énoncés n'appartiennent qu'à la sphère de la pragmatique et ne se manifestent pas dans leur contenu sémantique.

Puisque les deux phrases (7) et (8) ont une partie lexicale homogène (*Pouvez-vous*), la fonction «prière» de la phrase (7) est conditionnée par les composantes de la signification lexicale du syntagme infinitif. Les aspects de cette signification pertinents pour le potentiel illocutoire des phrases du corpus peuvent être définis au moyen d'une analyse comparative.

3.1. Aspect du contrôle de l'action

La possibilité de la réalisation d'une action peut dépendre des efforts et de la volonté du sujet. Une action de ce type est dite «contrôlable»; elle peut être illustrée au moyen des verbes *aller, écrire, se dépêcher, fermer*, etc. La structure de l'interaction entre l'opérateur *pouvoir* et la proposition **p** qui exprime ce type d'action est la suivante : ***X** peut **p***.

La possibilité de la réalisation d'une action peut être indépendante de l'effort et de la volonté du sujet. C'est un type d'action «non contrôlable», par exemple : *rater, perdre confiance, trébucher*, etc. La structure du contenu dans ce cas peut être représentée par l'expression ***p** est possible*[1].

La logique du comportement humain suggère que l'on peut demander d'effectuer seulement des actions contrôlables. Par conséquent, les seules phrases dont le syntagme infinitif signifie une action contrôlée peuvent avoir la fonction «prière». Comparons :

(9) Pouvez-vous fermer la fenêtre ?
(10) Pouvez-vous perdre votre foi en l'avenir ?

---

[1] On retrouve des définitions semblables chez Vendler 1967 : 115 et chez Leech 1971, qui distinguent trois valeurs du mot «can» (*ability, permission, possibility*) en fonction de la valeur du verbe qui le suit.

La différence entre les actions du point de vue du contrôle conditionne même des interprétations logiques inégales :

(9) Pouvez-vous faire que **p** ait lieu ?
(10) Est-ce que **p** est possible ?

Si l'action exprimée dans **p** est non contrôlable, la phrase ne s'utilise pas dans l'acte de prescription, c'est-à-dire qu'elle est dépourvue de la fonction «prière». Dans cette optique, la particularité sémantique «signification de l'action non contrôlable» devient, ainsi, un marqueur de l'absence de la fonction «prière», alors que la particularité «signification de l'action contrôlable» ne conditionne que la possibilité de la phrase d'avoir cette fonction. Par exemple, la phrase *Pouvez-vous jouer aux échecs ?*, qui signifie une action contrôlable, est dépourvue de la fonction «prière». Même si l'on peut trouver un contexte singulier où cette phrase serait employée en tant que prière, ce mode d'emploi restera entièrement imposé par le contexte. Dans cette occurrence, la phrase ne réalise pas la fonction «prière», mais acquiert le sens de la prière en vertu des conditions contextuelles et de sa «validité» à ce type d'emploi conditionnée par la signification linguistique.

3.2. Qualification dynamique contre qualification statique

Le contenu propositionnel des phrases du corpus peut être présenté en tant que fonction **Q(x)**, où **x** est un sujet, **Q** une qualification. Il est possible de distinguer deux types de qualification pertinents pour le potentiel illocutoire de la phrase. La qualification du sujet est appelée *dynamique* si elle est effectuée par un verbe ou par un syntagme verbal qui exprime une action ou un procès qu'on peut localiser sur l'axe temporel. La qualification *statique* s'effectue par un verbe ou par un syntagme verbal qui exprime un état sans référence à un moment du temps et que l'on ne peut pas localiser sur l'axe temporel.

Les types de qualification dépendent non seulement des caractéristiques notionnelles des unités lexicales, mais aussi de la construction du verbe, en particulier de la présence ou de l'absence d'un objet ou d'un circonstant, du déterminant de ce constituant, de la nature du GN sujet, etc.[2] Dans la structure modale ***x peut p***, la qualification dynamique se manifeste en tant que capacité du sujet **x** d'accomplir **p** dans un moment du temps. Le contenu ***x peut p*** est ainsi pourvu d'une perspective temporelle. La qualification statique dans la

[2] Je tente de développer ici certaines idées de Bulygina 1982 concernant la typologie des prédicats en russe moderne. Je me reporte aussi à des exploitations de la typologie d'actions réalisée par Brunot 1953 : 203 et de celle des verbes effectuée par Vendler 1967 : 97-121.

même structure représente la capacité du sujet d'avoir une qualité **p** indépendamment du temps. L'assertion ***x*** *peut* ***p*** n'impose en ce cas aucune perspective temporelle.

La corrélation entre le type de la qualification et le potentiel illocutoire de la phrase peut être illustrée par les exemples suivants :

(11) Pouvez-vous poster mon courrier ?
[Postez mon courrier, s'il vous plaît.]

(12) Pouvez-vous boire 3 litres de bière ?
[Êtes-vous capable de boire 3 litres de bière ?]

La phrase (11) contient une qualification dynamique du sujet *poster mon courrier* et elle est pourvue de la fonction «prière». La phrase (12) contient la qualification statique *boire 3 litres de bière* et elle est dépourvue de cette fonction.

Lorsque le locuteur utilise la phrase (11), il interroge l'auditeur sur la possibilité d'accomplir **p** à un moment précis. Cette propriété de la signification de la phrase contribue à son interprétation en tant que prière dans l'acte de discours. De plus le contenu de **p** dans le contexte de l'opérateur modal *pouvoir* est orienté sur l'axe temporel dans le domaine du futur proche, particularité caractéristique de la signification dans les phrases qu'on utilise pour exprimer une prière.

Au moyen de l'énonciation de la phrase (12), le locuteur interroge l'auditeur sur sa capacité statique d'accomplir **p**. On ne prévoit de référence de **p** à aucun point de l'axe temporel, alors que pour prescrire l'accomplissement d'une action, il est nécessaire d'imposer une perspective temporelle. Cette perspective n'étant pas signifiée dans la phrase (12), son mode d'emploi demeure dans les limites des actes d'interrogation.

Le type de qualification du point de vue dynamique / statique se trouve en corrélation directe avec le statut référentiel des composantes nominatives du syntagme infinitif. Si le syntagme contient même un seul nom de type référentiel, c'est-à-dire un nom qui signifie un objet individualisé ou plusieurs objets individualisés, la qualification est normalement dynamique, par exemple :

(13) Pouvez-vous tuer cet homme ?

Si des composantes nominatives du syntagme infinitif sont toutes de type non référentiel, c'est à dire qu'aucune ne signifie un objet individualisé, la qualification est statique puisqu'elle n'est localisée ni dans le temps ni dans l'espace, par exemple :

(14) Pouvez-vous tuer un homme ?

Si on transforme la phrase (12) en y ajoutant une composante du type référentiel, elle va acquérir la capacité d'être employée pour exprimer la prière :

(15) Pouvez-vous boire ce verre de bière ?

Le dynamisme de la qualification est assuré aussi en grande mesure par la présence dans la structure de la phrase de différentes composantes exprimant des valeurs temporelles : *demain, aujourd'hui, tout de suite, actuellement, immédiatement, dans une heure, dans une semaine,* etc. Leur introduction dans les phrases du corpus peut élargir le potentiel illocutoire. La phrase (12), par exemple, après avoir acquis une de ces composantes, s'est transformée en phrase (16), dont le potentiel illocutoire contient aussi la fonction «prière» :

(16) Pouvez-vous boire tout de suite 3 litres de bière ?

Ces observations nous montrent que plus on définit le moment du temps pour la réalisation de l'action et l'espace de celle-ci, plus devient définitive la capacité de la phrase à exprimer la prière. Pourtant, il faut noter que seules les indications temporelles et spatiales qui définissent l'action par rapport à l'acte de parole et son locuteur entrent en jeu. Développons la phrase (12) de la façon suivante :

(17) Pouvez-vous boire 3 litres de bière en vous arrêtant toutes
les 3 secondes pour regarder votre montre ?

Dans la phrase (17), les indications temporelles précisent les conditions générales dans lesquelles devrait se réaliser l'action «boire» sans l'orienter par rapport à la situation de communication. Cela paraît insuffisant pour assurer le sens de prière : la phrase (17) ne sert qu'à exprimer une question.

3.3. Dimension axiologique de la signification propositionnelle

Un fait exprimé par la proposition **p** (action, procès, état, possession, etc.) peut être considéré dans telle ou telle mesure comme bon ou mauvais, c'est-à-dire être orienté dans une zone de valeurs évaluatives. Parmi tous les types et sous-types d'évaluation, la valeur d'utilité est susceptible d'être pertinente pour le potentiel illocutoire de la phrase[3].

Du point de vue de l'utilité, on considère un fait en tant qu'utile / nocif ou agréable / désagréable. Ce mode d'orientation axiologique, à mon avis, entre dans le cadre de la présupposition pragmatique qui, dans la plupart des cas, est

[3] Bentham 1834 a considéré le critère de l'utilité en tant que base objective de l'évaluation. Dans des classifications modernes, on place l'évaluation utilitaire dans le domaine des évaluations rationnelles. Ces critères principaux sont exploités de façon détaillée par von Wright 1963.

impliquée par la signification propositionnelle. Le fait de comprendre cette présupposition ne conditionne pas la valeur de vérité de l'énoncé, mais sa réussite. Ce phénomène peut être illustré dans les deux exemples suivants :

(18) Je vous promets que vous serez punis. MENACE
(19) Je vous promets que votre voiture sera prête à circuler ce soir. PROMESSE

La menace communiquée au moyen de la phrase (18) peut être saisie dans le seul cas où l'auditeur comprend que le fait exprimé dans la proposition est mauvais, désagréable. Il est aussi bien évident que l'auditeur est incité à comprendre cela, qu'il est incité à accomplir un certain mouvement mental[4] qui consiste à qualifier un fait du point de vue bien / mal.

L'interrogation de l'auditeur sur sa capacité d'accomplir une action le pousse à évaluer cette action du point de vue utile / nocif et à comprendre ainsi la présupposition du locuteur. Au fond, l'auditeur comprend que le locuteur peut s'intéresser à sa capacité de réaliser une action en poursuivant un but théorique ou pratique.

L'action ou l'état qui peuvent être l'objet d'une qualification utilitaire évoquent un intérêt pratique. Ayant pris conscience de l'utilité d'une action, autrement dit ayant localisé cette action sur l'axe utile / nocif, l'auditeur suppose que le locuteur se rend compte également de cette utilité et qu'il éprouve en ce cas un intérêt pratique. Si l'auditeur évalue une action comme utile et admet la même évaluation de la part du locuteur, il suppose que l'intérêt de celui-ci par rapport à la capacité de réaliser cette action ressort de son envie que cette action soit réalisée. Comparons deux phrases :

(20) Pouvez-vous sauter du cinquième étage ?
(21) Pouvez-vous me rappeler ce soir?

La phrase (20) sert à communiquer un intérêt théorique par rapport à la capacité de l'auditeur, puisque l'action exprimée dans la proposition ne peut pas être orientée sur l'axe utile / nocif. C'est pourquoi cette phrase est dépourvue de la fonction «prière». La phrase (21), par contre, admet l'emploi dans le sens «prière», puisqu'elle sert à communiquer un intérêt pratique de la part du locuteur. L'action *me rappeler ce soir* peut être évaluée sans difficulté comme utile pour le locuteur en vertu des conceptions du monde dont l'auditeur dispose.

Il est important ici de remarquer que sont mises en opposition la *possibilité* et l'*impossibilité* d'orienter une action sur l'axe évaluatif plutôt que le caractère «utile» et le caractère «nocif». Dans la réalité, notre intérêt pratique concerne les choses qui représentent quelque valeur utile ou nocive pour l'activité humaine,

[4] Martin 1983 : 232 appelle ce mouvement mental la *cinèse*.

tandis que les choses inutiles ne provoquent aucun intérêt pratique. Le moyen le plus explicite permettant d'orienter une action exprimée par la proposition dans le domaine de l'utilité positive est une composante du syntagme infinitif de la phrase qui introduit la signification de bénéficiaire. Autrement dit, c'est une composante qui indique le bénéficiaire de l'action nommée dans la proposition, par exemple :

(22) Pouvez-vous **me** faire parvenir ce courrier ?
(23) Pouvez-vous **lui** prêter cent francs ?

Normalement la présence de cette composante est un signe suffisant pour assurer la fonction «prière» de la phrase, puisque l'indication sur un bénéficiaire de l'action pousse l'auditeur à déduire une évaluation positive par rapport au fait de sa réalisation.

On trouve une sorte de jeu des sens dans les phrases qui contiennent deux syntagmes infinitifs (ou plus) :

(24) Pouvez-vous tuer un homme et **lui** sourire en même temps ?

La phrase (24) ne peut pas être considérée comme une prière bien que son second syntagme inclue un bénéficiaire. L'indication d'un bénéficiaire dans l'exemple (24) a un caractère strictement *anaphorique* à la différence des phrases (22) et (23), où les indications sont *déictiques*. Ainsi, il paraît indispensable de préciser que la composante qui indique le bénéficiaire de l'action exprimée dans la proposition doit avoir un caractère déictique afin d'être un signe linguistique assurant la fonction «prière» dans les phrases du corpus.

Sans doute, je n'ai pas relevé tous les marqueurs syntaxiques ou lexicaux des phrases du corpus qui conditionnent leur fonction illocutoire «prière». Pourtant, les observations proposées ci-dessus montrent qu'ils ont des propriétés catégorielles et qu'ils se soumettent à une analyse linguistique.

4. Le phénomène de transmission fonctionnelle

Avant de tirer quelques conclusions, je voudrais aborder le problème suivant : plusieurs phrases du corpus, celles qui ne disposent pas d'une fonction «prière», peuvent être utilisées *a priori* afin d'exprimer la prière dans les conditions ordinaires de l'acte de discours. Bien que l'on suppose que le potentiel de la phrase *Pouvez-vous chanter la Marseillaise ?* ne se limite qu'à une fonction, celle de la question, il est bien possible qu'il existe un contexte particulier où cette phrase servirait à exprimer la prière.

À mon avis, la possibilité d'interpréter cette phrase comme une prière de chanter (dans une situation de l'emploi ordinaire) est conditionnée par un phénomène linguistique que je propose d'appeler *la transmission fonctionnelle.*

La phrase *Pouvez-vous me passer le sel?,* comme toutes celles qui appartiennent au corpus, peut être utilisée dans le discours afin d'exprimer une question, mais on doit reconnaître que son *fonctionnement régulier* est la prière. Cette régularité est tellement évidente que l'usage dans le sens «prière» de cette phrase et de celles qui lui ressemblent est devenu conventionnel. Donc, on peut supposer qu'il existe un certain nombre de phrases du type *Pouvez-vous... ?* qu'on emploie régulièrement, voire conventionnellement, afin d'exprimer la prière, à condition que le syntagme infinitif ait une signification particulière. On peut supposer aussi qu'il existe un certain nombre de phrases construites sur le même modèle, mais qui n'ont pas la même signification conditionnant la fonction «prière» (*Pouvez-vous chanter la Marseillaise ?*). On distingue, par conséquent, deux groupes de phrases : les premières sont munies d'une signification particulière et du potentiel qui inclut la fonction «prière», les secondes ne les ont pas. En vertu de leur affinité lexicosyntaxique assurée par l'invariant *Pouvez-vous... ?* les phrases du deuxième groupe s'utilisent pour exprimer la prière par analogie à l'usage des phrases du premier groupe. Ainsi, la propriété fonctionnelle des phrases du premier groupe dont la sémantique contient la fonction «prière» *s'est transmise* aux phrases du deuxième groupe qui sont privées de cette propriété.

Voici l'essence de l'hypothèse de la *transmission fonctionnelle,* et celle-ci entraîne encore deux problèmes à aborder. Le premier se rapporte à la distinction entre la convention et l'occasion; le second concerne la terminologie.

Le sens non littéral peut être exprimé par l'intermédiaire d'une expression verbale dans un contexte ordinaire (banal) et ce sera un emploi conventionnel. Il peut être exprimé dans un contexte non ordinaire (exceptionnel) et ce sera un emploi occasionnel. Dans le premier cas, c'est la signification linguistique qui est mise en valeur; dans le second, ce sont les circonstances particulières de l'acte de langage qui jouent le rôle décisif. L'emploi de la phrase *Pouvez-vous chanter la Marseillaise ?* dans le sens de prière est-il conventionnel ou occasionnel ? Autrement dit, la transmission fonctionnelle suppose-t-elle un contexte non ordinaire, ou l'emploi par analogie se déroule-t-il dans les conditions ordinaires du discours ?

Un locuteur compétent peut toujours comprendre le sens exprimé lors de l'emploi conventionnel, puisqu'il est basé sur les règles types de l'interprétation à partir de la signification linguistique de la phrase. C'est le cas de l'usage de l'expression *Pouvez-vous chanter la Marseillaise ?*, où les règles d'interprétation

sont convergentes avec celles qui figurent lors de l'interprétation de la phrase *Pouvez-vous me passer le sel ?* La seule différence entre ces deux phrases est que la signification de la deuxième contribue à engendrer la force illocutoire «prière», tandis que la signification de la première n'interdit pas d'exprimer par analogie l'emploi régulier des phrases du corpus. Par contre, l'emploi occasionnel ne relève ni d'un type ni d'une règle et, bien qu'il rende compte du contenu linguistique de la phrase, il est conditionné par un ensemble indéfini de facteurs contextuels. Ainsi, la transmission fonctionnelle entraîne l'emploi conventionnel qui se rapporte aux règles générales des phrases du modèle donné.

Dans le paragraphe 3.1 ont été aussi repérées les phrases dont la signification linguistique interdisait toute transmission fonctionnelle, par exemple *Pouvez-vous perdre votre foi en l'avenir ?* Ainsi, en fin de compte, il existe trois sortes de phrases dans le corpus : celles dont la signification linguistique assure la fonction «prière», celles dont la signification linguistique ne véhicule pas suffisamment de traits lexicosyntaxiques pour assurer la fonction «prière», celles dont la signification linguistique interdit l'emploi en qualité de prière. Il est remarquable que les phrases des deux premiers types se transforment facilement à l'impératif, tandis que les phrases du troisième type refusent ce genre de transformation. Cela signifie que même un marqueur fort de force illocutoire de la prescription en général et de la prière en particulier, tel que l'est l'impératif, n'est pas assez «puissant». pour assurer le sens de prière sans «collaborer» avec le contenu propositionnel[5]. Dans les expressions dépourvues de marqueurs forts, c'est le composant lexical qui commence à jouer un rôle important dans la formation du sens illocutoire.

Le problème terminologique vient du fait que les phrases dépourvues de la fonction «prière» s'utilisent dans le sens de prière par analogie avec l'emploi type. Ainsi, ne serait-ce pas plus élégant de parler d'*analogie fonctionnelle*?

Le fait est que la notion d'analogie sert dans la linguistique d'aujourd'hui à nommer le phénomène de production des formes sur la base d'un modèle d'opposition grammaticale. Qui plus est, l'analogie, en tant que processus interne au système, constitue une force opposable à la norme. Dans notre cas, il ne s'agit pas de production de formes; la transmission de fonctions se déroule entre des formes convergentes qui existent déjà, et elle assure un fonctionnement type qui n'est nullement opposé à une norme.

---

[5] En fait, c'est une bonne illustration de la règle générale qui interdit de combiner les morphèmes dont des traits sémantiques inhérents et contextuels sont incompatibles (dans le sens de Chomsky 1965).

Le phénomène de transmission fonctionnelle évoque plutôt la notion de *translation,* qui désigne le transfert d'un élément linguistique d'une catégorie grammaticale dans une autre. Le processus de translation représente l'acquisition d'une valeur grammaticale étrangère à la nature morphologique de l'élément dans une position syntaxique particulière et entraîne la perte de sa propre fonction grammaticale (le mot «transposition» expliquerait mieux ce processus).

Dans le cas de la transmission fonctionnelle, la perte d'une fonction n'a pas lieu : la phrase *Pouvez-vous chanter la Marseillaise ?* exprime toujours le sens littéral de «question», mais à celui-ci s'en ajoute un autre, non littéral, celui de «prière». Ainsi, même si à première vue les notions de translation et de transmission semblent bien très proches, elles se rapportent à des phénomènes différents.

5. Conclusion

Les linguistes reconnaissent depuis longtemps les aspects illocutoires de la signification des phrases dans leurs classifications des différents types syntaxiques (impératif, interrogatif, exclamatif, etc.). Dans cette optique, la signification des forces illocutoires de la phrase se réduit à son type syntaxique. Pourtant, les phrases d'un même type syntaxique ont différentes possibilités d'emploi illocutoire en vertu des particularités de leur signification linguistique. Celle-ci contient ainsi des traits lexicosyntaxiques additionnels à ceux du type qui servent tous ensemble à déterminer le potentiel illocutoire de la phrase.

Le potentiel illocutoire de la phrase est une *extension* de son emploi conventionnel dans l'acte de discours. Le potentiel illocutoire étant représenté par un complexe de fonctions que l'on définit en termes de force illocutoire, *l'intention* de l'emploi conventionnel de la phrase se révèle dans la réalisation d'une fonction dans l'énonciation.

Les fonctions illocutoires déterminées par la modalité de la phrase se réalisent dans l'acte de discours littéral. Les fonctions illocutoires conditionnées par des propriétés lexicosyntaxiques de la phrase s'ajoutant à celles de la modalité, elles se réalisent dans l'acte de discours non littéral.

Ces unités de la signification dont je viens de relever une partie correspondent aux universaux d'expérience ou aux universaux substantiels. Ceux-ci viennent de l'idée que certaines données du monde réel exercent sur la vie des hommes une contrainte dont les traces se retrouvent dans la compétence et la performance linguistiques. De tels universaux substantiels forment dans l'esprit des interlocuteurs une sorte de *signaux clignotants* pour une interprétation de la phrase dans le discours.

Références

BENTHAM, J. 1834 *Déontologie ou Sciences de la morale*, traduit par B. Laroche, Paris, Charpentier.

BRUNOT, F. 1953, 3e éd., *La pensée et la langue*, Paris, Masson.

BULYGINA T. 1982 «K postroeniju tipologii predikatov v russkom jazyke», *Semanticeskije tipy predikatov*, Moscou, Nauka.

CHOMSKY, N. 1965 *Aspects of the Theory of Syntax*, Cambridge (Massachusetts), MIT Press.

HUDDLESTON, R. D. 1971 *The Sentences in Written English*, Cambridge University Press.

LEECH, G. 1971 *Meaning and the English Verb*, Londres, Academic Press.

MARTIN, R. 1983 *Pour une logique du sens*, Paris, Presses Universitaires de France.

PADUCEVA, E. 1985 *Vyskazyvanie i ego sootnesennost's dejstvitelnostju*, Moscou, Nauka.

SEARLE, J. R. 1975 «Indirect speech acts», dans Cole, P. et J. L. Morgan, *Syntax and Semantics 3 : Speech Acts*, New-York, Academic Press.

VANDERVEKEN, D. 1988 «Non literal speech acts and conversational implicatures», dans Lepore, E. et R. Van Gulik, *John R. Searle and his Critics*, Oxford, Blackwell.

VENDLER, Z. 1967 *Linguistics in Philosophy*, New-York, Cornell University Press.

WILSON, D. 1975 *Presupposition and Non-Truth-Conditional Semantics*, Londres, Academic Press.

WRIGHT, G. H. von 1963 *The Varieties of Goodness*, New-York.